

Montréal, le 16 décembre 2010

Par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Dossier de la Régie : R-3699-2009, Phase II**

Tel que mentionné dans le cadre de l'audience orale du dossier mentionné en titre, la Régie a décidé de traiter dans une deuxième phase, entre autres, la demande d'approbation du *Guide des sanctions relatif à l'application des normes de fiabilité en vigueur au Québec*.

La formation me demande de vous informer, dans un premier temps, des enjeux qu'elle souhaite voir débattre dans cette phase :

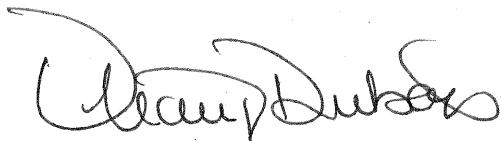
- Modalités prévues au Guide des sanctions;
- Date d'entrée en vigueur du Guide des sanctions;
- Les mécanismes de dépôt des prochaines normes de la NERC;
- Le mécanisme de consultation auprès des entités préalable au dépôt des normes de fiabilité pour adoption par la Régie.

Dans un second temps, la formation établit le calendrier de traitement suivant pour le traitement de cette phase II du dossier :

22 avril 2011, 12 h	Date limite pour le dépôt d'amendement par le Coordonnateur, si nécessaire, à sa preuve
2 mai 2011, 16 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements au Coordonnateur
16 mai 2011, 16 h	Date limite pour le dépôt des réponses du Coordonnateur aux demandes de renseignements

23 mai 2011, 16 h	Date limite pour le dépôt des mémoires des intervenants
30 mai 2011, 16 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements aux intervenants
3 juin 2011, 16 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux demandes de renseignements
8 et 9 juin 2011 (10 juin, si nécessaire)	Audience orale

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as